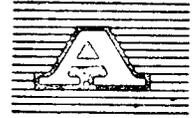


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/L.1434
17 octobre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 59 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT :
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conférence des Nations Unies sur la désertification

Incidences administratives et financières

Note du Secrétaire général

1. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3337 (XXIX) relative à la coopération internationale pour lutter contre la désertification. Au paragraphe 2 de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1977 une Conférence des Nations Unies sur la désertification, afin de donner une impulsion à l'action internationale pour lutter contre la désertification. Avant d'adopter cette résolution, la Deuxième Commission avait été informée oralement qu'il ressortait clairement du contexte du projet de résolution que l'entière responsabilité de la préparation de la Conférence, sur le plan technique et administratif, incomberait au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il était toutefois prévu que l'Organisation des Nations Unies assurerait les services de conférence. La Deuxième Commission a en outre été informée que, en attendant que les conseils d'administration du PNUE et du PNUD aient examiné la question à leurs prochaines sessions, il était difficile d'évaluer avec précision le coût pour l'Organisation des Nations Unies de la Conférence envisagée. Ce coût dépendrait en effet du lieu, de la durée et de la portée de la Conférence. Le moment venu, lors de l'examen plus détaillé des arrangements à prévoir pour la Conférence, un état détaillé des incidences financières serait présenté.

2. A sa troisième session, le Conseil d'administration du PNUE a pris des arrangements préliminaires en prévision de la Conférence. Par sa décision 30 (III), il a notamment approuvé les propositions du Directeur exécutif relatives à la portée, aux préparatifs et à la documentation de la Conférence. Eu égard à ces propositions, le Secrétaire général présume qu'outre ses attributions actuelles, le Conseil d'administration du PNUE jouera le rôle d'organe intergouvernemental préparatoire de la Conférence; que la Conférence se tiendra à Nairobi - où se trouvera l'essentiel de son secrétariat - au cours de la période allant du 29 août au 9 septembre 1977; qu'elle sera immédiatement précédée par deux journées de consultations officielles qui nécessiteront des services d'interprétation et de traduction;

que, conformément à la pratique suivie par l'Assemblée générale, des invitations à participer à la Conférence seront adressées à tous les Etats, aux institutions spécialisées intéressées et aux organisations intergouvernementales qui auront fait connaître leur désir d'y participer, aux mouvements de libération reconnus par la Ligue des Etats arabes ou par l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui auront fait savoir au Directeur exécutif qu'elles souhaitent être représentées à la Conférence en qualité d'observateurs; que les langues utilisées pendant la Conférence seront l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe; qu'il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques des séances de la Conférence, et que les locaux dans lesquels se tiendra la Conférence seront mis gratuitement à la disposition de l'Organisation des Nations Unies par le Gouvernement kényen.

3. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les dépenses qui résulteraient d'une Conférence des Nations Unies sur la désertification et qui devraient être imputées sur le budget-programme pour 1976-1977 ont été estimées comme suit :

Dollars

a) Frais de voyage du personnel :

Les hauts fonctionnaires du Siège dont le nom suit devront sans doute assister à la Conférence :
 le Secrétaire général ou son représentant et un assistant (pour l'ouverture officielle de la Conférence);
 trois membres du secrétariat de la Conférence sur l'eau;
 un haut fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales; un membre du Bureau soudano-sahélien. En outre, les services de deux juristes et de deux fonctionnaires des conférences, envoyés de New York, seront nécessaires pendant toute la durée de la Conférence

22 000

b) Frais de voyage des participants :

Par sa résolution 30 (III), le Conseil d'administration du PNUÉ a approuvé les propositions du Directeur exécutif relatives à la Conférence, y compris les dispositions prévoyant l'octroi d'un appui financier pour encourager une pleine participation des pays en développement à la Conférence. Au cas où la proposition de paiement des frais de voyage et indemnités de subsistance des représentants de certains pays participants serait approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose, compte tenu des dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée par des résolutions ultérieures relatives au paiement des frais de voyage des représentants d'Etats Membres, que les dépenses correspondantes soient couvertes au moyen de contributions volontaires. Quant aux

/...

Dollars

frais de voyage et indemnités de subsistance des représentants de mouvements de libération, il propose, conformément aux résolutions 3237 (XXIX) et 3280 (XXIX), que l'Organisation prenne à sa charge les dépenses des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine

4 000

c) Coût des services de conférence :

i) Interprétation

Compte tenu du programme des séances de la Conférence, il faudra vraisemblablement prévoir trois équipes pour l'interprétation en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, soit au total 18 interprètes, moyennant un montant estimatif de

255 000

Pour estimer l'ensemble des services nécessaires, on a tablé sur six séances par jour pendant toute la durée de la Conférence, mais une équipe devra se trouver sur place quatre jours avant l'ouverture officielle de la Conférence, tandis que d'autres n'auront peut-être pas à arriver dès le début de la Conférence. Les dates d'arrivée et de départ des équipes seront échelonnées en fonction du nombre prévisible de séances simultanées au début et à la fin de la Conférence. On présume que les dépenses supplémentaires qui en résulteront seront compensées par des économies correspondantes;

ii) Documentation de session

On estime à 350 pages le volume de la documentation à publier, dans six langues, pendant la Conférence. Une équipe de 13 traducteurs/réviseurs et de 13 sténo-dactylographes devra se trouver sur place trois jours avant l'ouverture officielle de la Conférence.

L'arrivée et le départ des fonctionnaires en question seront, comme dans le cas des interprètes, échelonnés de façon à éviter toute dépense inutile. Le coût estimatif des services de traduction, de dactylographie et de reproduction de la documentation, y compris les frais de voyage et les indemnités de subsistance ainsi que les traitements des traducteurs, réviseurs et sténo-dactylographes, s'élèvera au total à

309 000

Dollarsiii) Dépenses locales

Un crédit sera nécessaire pour les plantons, les gardes et les secrétaires qui devront être recrutés à titre temporaire (23 000 dollars), le personnel chargé de la reproduction et de la distribution des documents (10 000 dollars), les fournitures et accessoires (8 000 dollars), les frais de transports locaux (5 000 dollars), les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (4 000 dollars) et les dépenses de représentation (4 000 dollars)

	54 000
Total	644 000

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES

Dollars

Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel des services organiques	22 000
Frais de voyage des participants	4 000
Coût des services de conférence :	
Interprétation	255 000 ^{1/}
Traduction	}
Dactylographie	
Reproduction	
Distribution	
Dépenses locales	54 000
Total	644 000

^{1/} Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade d'estimer dans quelle mesure les dépenses ci-dessus pourront être couvertes au moyen des ressources existantes, il sera fait appel dans toute la mesure du possible au personnel permanent et temporaire des services de conférence dont disposera l'Office des Nations Unies à Genève pour l'exercice 1976-1977. Etant donné que le volume de travail annuel normal de l'Office n'englobe pas le service des grandes conférences comme celle qui est envisagée, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale ouvre la totalité des crédits nécessaires, sous réserve d'une réduction éventuelle à la fin de l'exercice biennal, compte tenu des besoins effectifs globaux.
